

AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition :

REGATE DE CLUB TROPHÉE DES 4M

Ouverte à tous les habitables et dériveurs en double

Dates complètes : **Les samedis 08/02 ; 08/03 ; 26/04 ; 24/05/2025**

Lieu : **LAC DE MONTBEL** (côté Lérans)

Autorité Organisatrice : **CVRL**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.
- Les annexes
- Le règlement du trophée des 4M

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à tous les bateaux Habitables des classes A, B, C, R1, L et X du système de handicap Osiris Habitables et de groupe mini 0 (pas de longueur mini à préciser)
- Dans le cadre de OSIRIS, tous les dériveurs en double des groupes L, M, et F de longueur de coque mini de 4,00m et de rating VL mini de 1265, soit un groupe équivalent mini de 0 dans le système Osiris Habitable ; ils courront avec le rating Osiris Habitable équivalent ([voir table VL Dériveurs FFVoile](#)).
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - ✓ la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ✓ la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - ✓ un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - ✓ un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - ✓ pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

4. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Jour et date : Le jour même de l'évènement, de 11h30 à 12h30

- 4.1 Heure du briefing : 12h30
- 4.2 Mise à disposition sur l'eau : 13h
- 4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon du CVRL.

7. CLASSEMENT

- 6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

9. LES PARCOURS

Le type de ligne de départ et d'arrivée sera précisé au briefing.

Le comité de course indiquera sur **le tableau officiel à terre ou sur celui présent sur le bateau comité** et par VHF, le parcours à effectuer, avant l'envoi du pavillon orange.

Les parcours, B1, B2, B3 sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

Le comité de course indiquera sur le tableau présent sur le bateau comité et par VHF le parcours à effectuer, avant l'envoi du pavillon orange.

10. REDUCTION DE PARCOURS

Le comité de course peut réduire le parcours, (envoi du pavillon S avec deux signaux sonores), selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le passage des bateaux entre la bouée à contourner et le bateau comité. (Ceci est l'application de la RCV 32.2).

11. MARQUES

Les marques sont :

Bouées jaunes pour les marques 1, 2 et 3

Ligne de départ :

- si depuis la terre : mat de pavillonnerie à terre et bouée conique jaune,
- ou si ligne de départ est sur l'eau selon §IC13.

Ligne d'arrivée :

- si depuis la terre entre le mat de pavillonnerie à terre et la bouée conique jaune,
- ou si ligne d'arrivée sur l'eau selon §IC14.

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord.

12. PROCEDURE DE DEPART

Une ou plusieurs minutes avant la mise en place de la procédure de départ le comité envoie le pavillon orange (qui sert de visée pour la ligne) accompagné d'un signal sonore très, très long, ce qui signifie que la procédure de départ est éminente.

- 5mn envoi du pavillon de classe Micro avec signal sonore court
- 4mn envoi du pavillon P avec signal sonore court ou pavillon I (vous êtes en course)
- 1mn affalé du pavillon P ou I avec signal sonore long
- 0mn Top départ affalé du pavillon de classe avec signal sonore court

Le comité, 5 mn après le top départ, affale le pavillon orange, ce qui signifie que la ligne est fermée. Même procédure pour chaque départ.

13. LE DEPART

Si le **comité de course est sur l'eau**, elle sera entre le mât arborant un pavillon orange présent sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ bouée jaune.

Si le **comité de course est à terre**, la ligne de départ sera entre le mât sur la berge du lac arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ bouée jaune.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après le signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon BLEU et le côté parcours de la marque d'arrivée. La ligne reste ouverte 30 mn après l'arrivée du 1^{er} bateau.

15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. PENALITES

- a) Si un arbitre/observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur rouge. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
 - i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
 - ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

17. GESTION DES LITIGES A TERRE

Les litiges non résolus sur l'eau seront traités 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.

Décisions possibles :

- a. pas de règle enfreinte.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

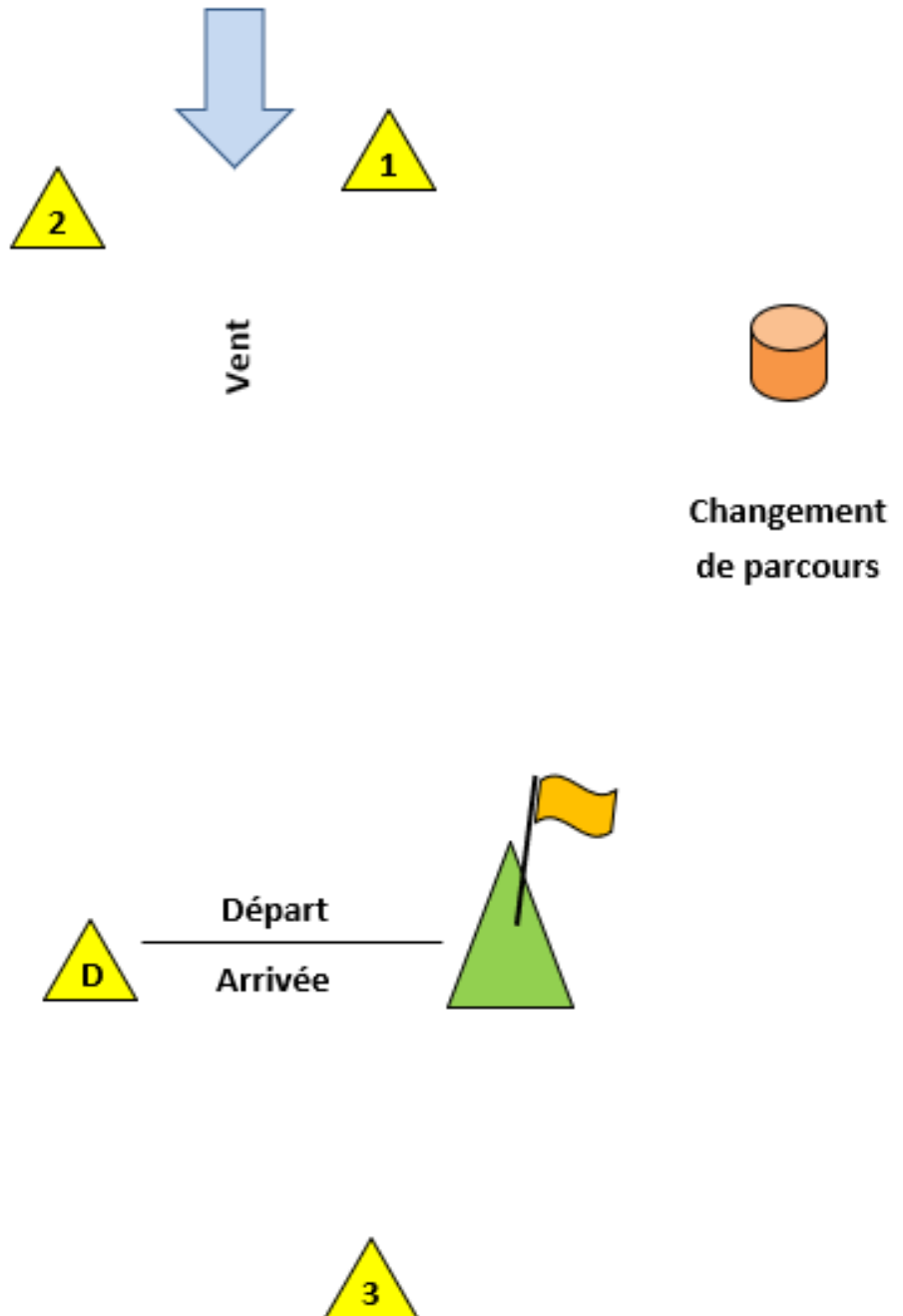
18. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

| PAVILLON | DESCRIPTION | SIGNIFICATION |
|---|---|---|
|  | Pavillon de la Classe Micro | Signal avertissement |
|  | Pavillon Préparatoire « P » | Signal préparatoire « vous êtes en course » |
|  | Pavillon « I » | la règle 30.1 s'applique |
|  | Pavillon Rappel Individuel « X » | Revenir prendre son départ, sinon OCS |
|  | Pavillon Rappel Général « 1 ^{er} substitut » | Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ |
|  | Pavillon Aperçu « AP » | Départ retardé |
|  | Pavillon « N » | Course annulée |
|  | Pavillon « N sur H » | Course annulée et rentrer au port |
|  | Pavillon « Aperçu sur A » | Plus de courses aujourd'hui, rentrer au port |
|  | Pavillon « Orange » | Ligne de départ |
|  | Pavillon « Bleu » | Ligne d'arrivée |
|  | Pavillon « C » | Changement de parcours |
|  | Pavillon « S » | Réduction de parcours |
|  | Pavillon « Y » | Porter la brassière |

ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS



Parcours B1 : Départ, 1, 2, 3, Arrivée

Parcours B2 : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée

Parcours B3 : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée

Les bouées 1, 2 et 3 doivent être laissées à bâbord.

Les flèches rouges symbolisent les couloirs d'écopage des Canadairs.

